

En début de séance, Monsieur le Maire propose que la séance soit à huis-clos au vu du contexte sanitaire du jour,

Ordre du jour :

- délibération 1 : Organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours)
- délibération 2 : indemnité RIFSEEP pour le poste d'Agent Administratif C1
- délibération 3 : indemnité RIFSEEP pour le poste Adjoint Technique territorial Principal 2^e classe C2
- délibération 4 : indemnité RIFSEEP pour le poste Adjoint Technique service scolaire C1
- délibération 5 : indemnité RIFSEEP pour le poste Adjoint Technique , auxiliaire de cantine C1
 - Le conseil Municipal à l'unanimité vote le huit clos et accepte l'ajout de la délibération.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 Avril 2021

Délibération 1 : Organisation du temps scolaire (semaine de 4 jours)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le maintien de la semaine à 4 jours pour une durée de 3 ans.

Délibération adoptée.

Délibération 2 : ATTRIBUTION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS, ET D'EXPERTISE (I.F.S.E) ET DU MONTANT DE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A) RIFSEEP POUR LE POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF C1

Vu la délibération du 26/10/2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise et le complément indemnitaire annuel,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il a été décidé ce qui suit :

IFSE : groupe C1 = 600 euros brut pour un temps plein, 50 euros brut mensuel pour un temps plein

CIA : groupe C1 = 50 euros brut annuel pour un temps plein.

Délibération adoptée.

Délibération 3 : ATTRIBUTION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS, ET D'EXPERTISE (I.F.S.E) ET DU MONTANT DE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A) RIFSEEP POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^E CLASSE C2

Vu la délibération du 26/10/2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise et le complément indemnitaire annuel,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il a été décidé ce qui suit :

IFSE : groupe C1 = 600 euros brut pour un temps plein, 50 euros brut mensuel pour un temps plein

CIA : groupe C1 = 50 euros brut annuel pour un temps plein.

Délibération adoptée.

Délibération 4 : ATTRIBUTION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS, ET D'EXPERTISE (I.F.S.E) ET DU MONTANT DE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A) RIFSEEP POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SERVICE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX C1

Vu la délibération du 26/10/2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise et le complément indemnitaire annuel,
Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il a été décidé ce qui suit :

IFSE : groupe C1 = 360 euros brut pour un temps plein, 30 euros brut mensuel pour un temps plein

CIA : groupe C1 = 50 euros brut annuel pour un temps plein.

Délibération adoptée.

Délibération 5 : ATTRIBUTION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS, ET D'EXPERTISE (I.F.S.E) ET DU MONTANT DE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A) RIFSEEP POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AUXILIAIRE DE CANTINE PERISCOLAIRE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX C1

Vu la délibération du 26/10/2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et de l'expertise et le complément indemnitaire annuel,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Il a été décidé ce qui suit :

IFSE : groupe C1 = 360 euros brut pour un temps plein, 30 euros brut mensuel pour un temps plein

CIA : groupe C1 = 50 euros brut annuel pour un temps plein.

Délibération adoptée.

Questions diverses :

- La réfection du chalet aura lieu au mois de Septembre 2021 car l'entreprise POCACHARD retenue pour celle-ci n'est pas disponible avant.
- Inscription de la commune au concours de fleurissement départemental

Fin du conseil à 21H30 – Date du prochain conseil le 02/07/2021 à 19H00.